



RTP SA - Frédéric Rigeaux  
27B, Boulevard Marcel Cahen  
L-1311 Luxembourg

N/Réf. : 101657-S2

V/Réf. : 20220628-LP-ENV

**Objet : Rapport de monitoring dans le cadre du PAP « bei de Biergen » conformément à la décision n° 101657 du 23 février 2022**

Madame, Monsieur,

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, le bureau d'études LSC360 a introduit le troisième rapport de monitoring dans le cadre du PAP « bei de Biergen », sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, section B de Junglinster, sous les numéros 525/2, 530/420, 531/1254, 532/1255, 2705/2950 et 2705/2949.

Les conclusions présentées dans le rapport « *Suivi der naturschutzrechtlichen Auflagen Bericht 2025* », élaboré par le bureau d'études LSC360, sont partagées. Les mesures d'atténuation anticipées ont été réalisées selon les règles de l'art.

Les mesures prescrites ont, dans l'ensemble, été mises en œuvre conformément à l'autorisation. Toutefois, l'article 3, point d) de la décision n° 101657 du 23 février 2022, n'a pas été respecté. Les arbres plantés présentent un diamètre de tronc de seulement 3 cm. Il y a donc lieu de remplacer les deux arbres morts par des arbres avec un tronc d'un diamètre de 10 cm. Si d'autres arbres venaient à mourir à l'avenir, ils devraient également être remplacés par des arbres de cette taille. Par ailleurs, les quatre arbres in situ doivent être remplacés dans les meilleurs délais.

L'adaptation de ces mesures se fait en étroite concertation avec le préposé de la nature et des forêts.

En outre, une fois les travaux de construction achevés, les pelouses ainsi que l'aménagement du bassin de rétention doivent encore être réalisés conformément à la décision n° 101657 du 23 février 2022.

Un nouveau rapport de monitoring est à soumettre pour validation au Service autorisations durant l'année 2026.

La décision n° 101657 du 23 février 2022 reste entièrement applicable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement